

RÈGLEMENT NUMÉRO 710-2022

**RÈGLEMENT NUMÉRO 710-2022 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE
RÈGLEMENT 438-2008 RELATIF AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

CONSIDÉRANT que le conseil désire actualiser l'article 14 du règlement 438-2008 relatif au traitement des membres du comité;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 13 septembre 2022 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil municipal a reçu une copie du règlement, une dispense de lecture est donnée;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 287-2022-10

Il est proposé monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par madame la conseillère Vanessa Leclerc
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

PAR CONSÉQUENT, le conseil décrète ce qui suit,

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 14 du règlement 438-2008 est modifié par l'article suivant :

ARTICLE 14 TRAITEMENT DES MEMBRES DU COMITÉ

Tous les membres ainsi que les officiers du comité consultatif d'urbanisme, qui ne sont pas membres du conseil municipal, recevront une rémunération fixe de 50 \$ pour leur présence à chacune des réunions du comité.

Les membres et les officiers seront remboursés des dépenses dûment autorisées par le conseil municipal et encourues dans l'exercice de leur fonction.

Dépenses admissibles :

- Les dépenses relatives aux frais de déplacement;
- Les frais réellement encourus lors de voyages autorisés par le conseil municipal;
- Les frais de téléphone;
- Les frais de poste;
- Les frais de location d'équipement.

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté

Signé
Martin Bordeleau
Maire

Signé
Marie-Claude Couture
Directrice générale et greffière-trésorière

Avis de motion :	Le 13 septembre 2022
Adoption du projet de règlement :	Le 13 septembre 2022
Adoption du règlement :	Le 11 octobre 2022
Avis public d'entrée en vigueur :	Le 20 octobre 2022
Certificat de publication de l'avis public :	Le 20 octobre 2022

Copie certifiée conforme, le 14 octobre 2022



Marie-Claude Couture
Directrice générale et greffière-trésorière